

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt février à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Sylvie VADIS - Bey-Am BODILA - Jean Claude ALLAIN - Éric HERVÉ - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Philippe MARTINEAU - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentés : Serge CHEVALIER par Jean Claude ALLAIN
Yvon PRESSE par Loïc LEMOINE
Annie DAROT par Sylvie VADIS
Sandrine GODIN par Marie-Françoise HAMON
Laurent MATERNE par Viviane PICOUAYS

Absents excusés : Gwenaëlle BONNANT - Régis CHAMPAGNE – Mélanie LE CROM - Sarah PLAYE

Secrétaire : Valérie MELLOUET

Réf : MB

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de gestion 2017 ;
2. Approbation des comptes administratifs 2017 (commune, cuisine centrale, assainissement, lotissement de la Guyonnais) ;
3. Débat d'Orientation budgétaire ;
4. Signature du protocole AMI Dynamisme des bourgs ruraux ;
5. Marché de construction d'un multiservices et aménagement des abords : Avenants ;
6. Choix des gestionnaires du futur multiservices Proxi ;
7. Parking rue F. Mitterrand : validation de l'APD et délégation pour l'attribution du marché ;
8. Aménagement de sécurité D366 ;
9. Information sur le lancement de consultations de marché de maîtrise d'œuvre (Rue Léon Pépin, Groupe scolaire Georges Hervé et Eco quartier) ;
10. La Ville se Conte : plan de financement pour dossier de subvention ;
11. Acquisition de l'emplacement réservé n°6 consorts Rouiller ;
12. SDE : éclairage public abribus rue Léon Pépin ;
13. Point sur les travaux ;
14. Point d'information Dinan Agglomération ;
15. Questions diverses :
 - Subvention à l'OGEC ;
 - Subvention voyages scolaires (établissements extérieurs)

- **Subventions classes de découverte**
- **Participation aux joutes nautiques 2018**
- **Prochaines dates**

En préambule, M. le Maire adresse une nouvelle fois ses pensées à la famille de M. Jean OHIER, maire de Pleslin de mars 1966 à février 1973, puis premier maire de Pleslin trigavou de janvier 1973 à mars 1977. M. le Maire précise avoir rendu un hommage funèbre à M. OHIER lors des obsèques célébrées le 6 février en l'église de Pleslin, soulignant qu'il fut l'artisan, avec Alfred COHUET, de l'association Pleslin Trigavou. Jean-Paul LEROY a remercié chaleureusement M. Jean OHIER pour son action municipale. M. le Maire rappelle également aux conseillers le décès à l'âge de 62 ans de M. André MISSIR, agent en retraite des services techniques.

Ensuite M. le Maire informe les conseillers de la visite de M. LE BRETON, Préfet des Côtes d'Armor, en compagnie de Mme Dominique CONSILLE, Sous-Préfète de la circonscription de Dinan. Cette visite qui fait suite à celle du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et de M. BERVILLE, député des Côtes d'Armor les 6 et 14 décembre dernier, a permis de sensibiliser M. le Préfet à la situation de la commune et aux projets ambitieux qu'elle s'est fixée.

Enfin, M. le Maire a le plaisir d'annoncer que l'opération d'aménagement de la vallée de l'Adria vient d'être distinguée dans le cadre du Grand prix milieux humides et urbanisme 2017 porté par le ministère chargé de l'écologie et de l'urbanisme.

1- Approbation des comptes de gestion 2017

En préambule, M. le Maire pointe des indicateurs importants de la bonne santé financière de la commune tels que la forte capacité d'autofinancement de plus d'1 million d'euros (excédents capitalisés), la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux équilibré par un emprunt d'un million d'euros qui n'a pas eu à être débloqué ou encore la relative stabilité du budget de fonctionnement.

Ensuite M. Bey Am BODILA, Délégué en charge des finances, présente les comptes de gestion.

➤ **BUDGET COMMUNE 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

➤ **BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

➤ **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

➤ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GUYONNAIS 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion n'appelle aucune observation.

2 - Approbation des comptes administratifs 2017 (commune, cuisine centrale, assainissement, lotissement de la Guyonnais)

M. BODILA, adjoint aux finances, commente les résultats de l'année 2017 pour chacun des budgets.

Après la présentation des comptes administratifs, conformément à la loi, M. le Maire se retire de la salle pour leur approbation.

Le Conseil Municipal élit M. Loic LEMOINE, Président de séance.

➤ **BUDGET COMMUNE 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 20.02.18),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2017 :

Excédent reporté d'exercices antérieurs.....	1 246 441 € 27
Recettes.....	5 374 295 € 20
Dépenses.....	4 181 532 € 28
Excédent à reporter.....	1 192 762 € 92

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 1 695 466 € 07 et **DECIDE** d'affecter 1 276 906 € en réserves à la section d'investissement et d'affecter 418 560 € 07 en report à la section de fonctionnement. Le résultat déficitaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 502 703 € 15.

➤ **BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 20.02.18),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2017 :

Excédent reporté d'exercices antérieurs.....	98 680 € 91
Recettes.....	526 481 € 78
Dépenses.....	411 858 € 83
Excédent à reporter.....	114 622 € 95

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 93 473 € 74 et **DECIDE** de l'affecter en report à la section de fonctionnement. Le résultat excédentaire de la section d'investissement est affecté en report à cette même section pour un montant de 21 149 € 21.

➤ **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 20.02.18),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2017 :

Excédent reporté d'exercices antérieurs.....	117 999 € 73
Recettes.....	364 579 € 38
Dépenses.....	163 799 € 36
Excédent à reporter.....	200 780 € 02

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour 150 492 € 36 et le résultat excédentaire de la section d'investissement pour 50 287 € 66.

Lors de sa séance du 07 décembre 2017, le Conseil Municipal, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à Dinan Agglomération au 1^{er} janvier 2018, avait adopté les principes suivants :

- Excédent/Déficit de fonctionnement : transfert de l'excédent/déficit à Dinan Agglomération.
- Excédent/Déficit d'investissement : transfert de l'excédent/du déficit à Dinan Agglomération.

L'excédent de fonctionnement de 150 492 € 36 sera repris au budget principal sur la ligne budgétaire 002 et l'excédent d'investissement de 50 287 € 66 sera repris au budget principal sur la ligne budgétaire 001 (cumulés avec les résultats du budget général).

Le reversement de ces excédents à Dinan Agglomération sera prévu au budget principal par l'inscription d'une dépense au compte 678 pour la section de fonctionnement et une dépense au compte 1068 pour la section d'investissement.

➤ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA GUYONNAIS 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives, et après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier (voir délibération du 20.02.18),

Considérant la régularité des opérations,

DECLARE à l'unanimité que le compte administratif n'appelle aucune observation,

ARRETE comme suit les opérations de l'exercice 2017 :

Recettes.....	830 877 € 72
Dépenses.....	1 147 529 € 61
Déficit à reporter.....	316 651 € 89

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le résultat déficitaire de la section d'investissement pour 316 651 € 89 et **DECIDE** de l'affecter en report sur cette section.

3 - Débat d'Orientation budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport joint,

Aux termes du texte susvisé, dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.

4 - Signature du protocole AMI Dynamisme des bourgs ruraux

Au terme de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » lancé en mars dernier par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts, 208 projets ont été présentés. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

M. le Maire rappelle le projet global du Conseil Municipal de redynamiser le centre-bourg de Pleslin en développant un pôle de centralité autour de la création d'un multiservices, de la dépollution/déconstruction d'une friche industrielle, de la construction d'un Ecoquartier, de l'extension de la bibliothèque et la création d'un théâtre de verdure, de la requalification d'une rue à vocation commerciale en voie partagée et de la mise en récit de cette évolution via un projet culturel participatif « La Ville se conte ».

Le projet déposé pour la commune de Pleslin Trigavou au titre de cet appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », en phase opérationnelle, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 982 500 €.

Afin de concrétiser cet engagement, la commune est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts ainsi que Dinan Agglomération, un protocole d'accord commun précisant le plan d'action, la ventilation de l'aide

par financeurs et par opérations, les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

A ce protocole vont s'ajouter le plan de financement global, les fiches opérations et une note précisant la composition du dossier de subvention et les adresses des services instructeurs des partenaires.

Pour chaque opération, la commune sera attentive au dépôt par la maîtrise d'ouvrage concernée d'un dossier de subvention à l'adresse du partenaire financeur cité dans le protocole.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » en approuvant :

- le protocole cadre ;
- le plan de financement global ;
- les fiches opérations ;
- la note précisant le circuit de dépôt des dossiers de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 à L 2121-34,

Vu la séance du Conseil municipal, en date du 20 juillet 2017, portant information aux conseillers du dossier tel que présenté dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Vu le courrier de l'EPCI, en date du 28 juin 2017, affirmant le soutien à la commune de Pleslin Trigavou pour sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,
Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Dinan Agglomération pour la réalisation du plan d'action sur l'attractivité du centre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** ledit protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Dinan Agglomération et **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les dossiers de subvention aux partenaires cités afin de bénéficier de leur soutien technique et financier ou de veiller au dépôt des dossiers de subvention par les maîtrises d'ouvrage des opérations,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5- Marché de construction d'un multiservices et aménagement des abords : Avenants

➤ Avenant n°1 EVEN

Dans le cadre des travaux de construction d'une structure alimentaire multiservices et de l'aménagement de ses abords, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise EVEN un marché de travaux en date du 3 août 2017. Le marché initial est de 151 600,00 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant de 4 415.30 € HT est motivé par des travaux complémentaires sur le réseau EU et la pose d'un poste de relevage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 EVEN en plus-value pour un montant de 4 415.30 € HT.

Nouveau montant du marché : 156 015.30 € HT.

➤ **Avenant n°2 EVEN**

Dans le cadre des travaux de construction d'une structure alimentaire multiservices et de l'aménagement de ses abords, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise EVEN un marché de travaux en date du 3 août 2017. Le marché initial est de 151 600,00 € HT.

Avenant n°1 : 4 415.30 € HT

L'avenant n°2 d'un montant de 17 861.75 € HT est motivé par des travaux d'aménagement de la voie d'accès (dite rue du cimetière) en voie partagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2 EVEN en plus-value pour un montant de 17 861.75 € HT.

Nouveau montant du marché : 173 877.05 € HT.

➤ **Avenant n°1 BRUNET LELOUARN**

Dans le cadre des travaux de construction d'une structure alimentaire multiservices et de l'aménagement de ses abords, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise BRUNET LELOUARN un marché de travaux en date du 3 août 2017. Le marché initial est de 48 346.00 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant de 10 000 € HT est motivé par la fourniture et la pose d'un équipement frigorifique pour les vitrines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 BRUNET LELOUARN en plus-value pour un montant de 10 000.00 € HT.

Nouveau montant du marché : 58 346.00 € HT.

➤ **Avenant n°1 ETPO**

Dans le cadre des travaux de construction d'une structure alimentaire multiservices et de l'aménagement de ses abords, la commune de Pleslin Trigavou a conclu avec l'entreprise ETPO un marché de travaux en date du 3 août 2017. Le marché initial est de 76 800,00 € HT.

L'avenant n°1 d'un montant de 3 684.40 € HT est motivé par des travaux de rebouchage de l'ouverture du pignon Est de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 ETPO en plus-value pour un montant de 3 684.40 € HT.

Nouveau montant du marché : 80 484.40 € HT.

➤ **Marché complémentaire ETPO**

Dans le cadre des travaux de construction d'une structure alimentaire multiservices et de l'aménagement de ses abords, le dégradage et la mise en œuvre d'un corps d'enduit à la chaux sur le pignon Est de la bibliothèque sont préconisés pour valoriser le site d'implantation du multiservices.

Outre la dégradation de la cheminée, le couronnement et le rebouchage du conduit sont également nécessaires.

Ces travaux ont été estimés à 23 600.00 € HT par l'entreprise ETPO en charge du lot Gros Œuvre de l'opération de construction du multiservices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis de 23 600.00 € HT avec l'entreprise ETPO pour la réfection du pignon Est de la Bibliothèque.

6- Choix des gestionnaires du futur multiservices Proxi

La commune de Pleslin Trigavou a souhaité inscrire son futur commerce multiservices sous la franchise Proximarché du groupe Carrefour. M. ROUSSEAU, délégué expansion du groupe accompagne la commune depuis la naissance du projet et apporte ses conseils techniques tant dans la définition du projet de construction que sur des points comme la rédaction du bail commercial. La recherche des futurs gestionnaires de la structure a également été confiée à M. ROUSSEAU dont la mission consistait à étudier les candidatures pour proposer à la commune les profils les plus sérieux.

Sur proposition de M. ROUSSEAU, la commission du personnel a donc reçu en entretien M. DEPAGNE et Mme LEFAIVRE, couple installé à Lamballe et présentant de nombreuses expériences dans la vente en grandes surfaces ainsi que dans la gestion de supermarchés. Le projet commercial de M. DEPAGNE et Mme LEFAIVRE met en avant l'amplitude horaire du magasin, la disponibilité et la fraîcheur des produits, le recours aux produits locaux, les services de livraison à domicile, d'e-commerce et de relais colis.

Les candidats ont également exprimé leur volonté de lier vie personnelle et vie professionnelle en s'intégrant à la commune de Pleslin Trigavou. La location du logement situé au-dessus de la Poste les intéresserait vivement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la candidature de M. DEPAGNE et Mme LEFAIVRE ;
- **AUTORISE** M. le Maire à définir le montant des différents loyers et à signer tous documents y afférent.

7- Parking rue F. Mitterrand : validation de l'APD et délégation pour l'attribution du marché

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, le cabinet Urba'Réal a travaillé sur un plan d'aménagement de la rue Francois Mitterrand.

L'opération, composée d'un lot unique TERRASSEMENTS - VOIRIE - EAUX USÉES - EAUX PLUVIALES, comprend la création d'un plateau ralentisseur, d'une dizaine de places de parking, d'un accès piéton au parking du stade Pierre Vétier ainsi que la création d'un réseau d'eaux pluviales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet-Détaillé de l'opération ;
- **AUTORISE** le lancement de la consultation des entreprises ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour attribuer le marché au mieux disant.

8- Aménagement de sécurité D366

Afin de sécuriser la traversée des nombreux piétons qui empruntent la voie verte au niveau du gîte de la gare, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation d'un plateau surélevé rue Léon Pépin au niveau de la traversée de la voie verte.

L'étude de ce projet a été confiée au cabinet Nord Sud Ingénierie.

Considérant que tous travaux et implantation d'ouvrage sur le domaine public départemental sont soumis à autorisation dans le cadre de l'établissement d'une convention d'occupation du Domaine Public Départemental et d'une convention de mandat dans le cadre de la prise en charge des enrobés par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de sécurité sur la D366 ;
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour lancer la consultation des entreprises et attribuer le marché au mieux-disant ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents administratifs liés à ce projet.

9 - Information sur le lancement de consultations de marché de maîtrise d'œuvre (Rue Léon Pépin, Groupe scolaire Georges Hervé et Eco quartier)

Rue Léon Pépin

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADAC a été missionnée pour définir le programme de faisabilité de l'opération, nécessaire support au lancement de la consultation d'un maître d'œuvre.

La procédure de consultation qui vient d'être engagée est de type restreinte, c'est-à-dire qu'une sélection des candidats sera opérée avant envoi des pièces de l'offre. Un jury de consultation sera également convoqué pour procéder à l'attribution définitive du marché.

Selon le calendrier prévisionnel des travaux, l'année 2018 pourra être consacrée à la définition du projet avec le bureau d'étude maître d'œuvre de l'opération et aux travaux des concessionnaires concernés (gaz, AEP, EU, électricité, téléphonie, EP). Les travaux de requalification de la rue sont programmés pour le premier semestre 2019.

Groupe scolaire Georges Hervé

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ADAC a été missionnée pour définir le programme de faisabilité de l'opération, nécessaire support au lancement de la consultation d'un maître d'œuvre. Les enseignants du Groupe Scolaire Georges Hervé ont également été consultés pour cette première définition de l'enveloppe des travaux.

La procédure de consultation qui va être lancée dans les prochains jours est de type restreinte, c'est-à-dire qu'une sélection des candidats sera opérée avant envoi des pièces de l'offre. Un jury de consultation sera également convoqué pour procéder à l'attribution définitive du marché.

Selon le calendrier prévisionnel des travaux, la définition du projet avec le maître d'œuvre pourra démarrer dès le mois de mai prochain pour un début des travaux avant la fin de l'année.

Eco quartier

Un projet de règlement de consultation est en cours d'élaboration avec nos partenaires de la DDTM, il sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

10 - La Ville se Conte : plan de financement pour dossier de subvention

L'opération « La Ville se conte » fait partie du projet de redynamisation du bourg qui a obtenu un financement de 982 500 € au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Dynamisme des bourgs ruraux ».

M. le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention de 16 300 € auprès des financeurs de l'AMI que sont l'Etat, la Région, l'Etablissement Public Foncier et la Caisse des Dépôts.

Plan de Financement

DEPENSES € HT	
Ingénierie GFEN	5 000.00 €
Création et animation d'un web doc	5 000.00 €
Communication	1 500.00 €
Happening autour des Chais	8 000.00 €
Créations temporaires	5 000.00 €
Cachets d'artiste pour ateliers	10 500.00 €
Total	35 000.00 €
RECETTES	
AMI Dynamisme des bourgs ruraux (46.57%)	16 300.00 €
Fonds communaux (53.43%)	18 700.00 €
Total	35 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **SOLLICITE** le versement d'une subvention de 16 300 € au titre de l'AMI « Dynamisme des bourgs ruraux ».

11 - Acquisition de l'emplacement réservé n°6 consorts Rouiller

M. le Maire rappelle qu'une opération portant le N°6 et répertoriée dans la liste des emplacements réservés a été inscrite au PLU approuvé le 10 décembre 2007. Cette opération concerne l'agrandissement de l'impasse de la Ménardière, pour des raisons de sécurité.

La parcelle concernée est cadastrée AH 228, mais elle appartient toujours aux Consorts ROUILLIER.

Pour régulariser la situation, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette parcelle d'une surface de 24 m², situées en zone UB, au prix de 0,10 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée AH 228 d'une contenance de 24 m², appartenant aux Cts ROUILLIER, au prix de 2,40 € soit 0,10 € le m² ;
- **DESIGNE** Maître LOUAIL pour effectuer les opérations d'acquisition ;
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés seront supportés par la commune ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

12- SDE : éclairage public abribus rue Léon Pépin

Suite à la demande de la commune, le SDE22 a fait procéder à l'étude de l'éclairage de l'abribus situé rue Léon Pépin, près de la voie verte. Le coût total de l'opération a été estimé à 1 000 € HT.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **APPROUVE** le projet et le versement d'une participation de la collectivité à hauteur de 60 % soit 600.00 €.

13 - Point sur les travaux

À l'aide de photographies, M. LEMOINE adjoint aux travaux présente l'état d'avancement des principaux chantiers en cours sur la commune :

- les travaux du Multiservices et des abords : le bâtiment sera hors eau et hors air pour la fin février.
- la reprise de la toiture de l'église Saint Pierre : le charpentier et le couvreur ont achevé la rénovation de la chapelle nord.
- la réalisation d'une placette de retournement au village de l'Adria : en concertation avec Côtes d'Armor habitat, la municipalité a fait réaliser les travaux par Eurovia.
- le remplacement des lampes de l'éclairage public : dernière tranche sur le secteur de Trigavou, du plan pluriannuel de remplacement de 42 ballons fluorescents par des lampes sodium.
- les aménagements urbains rue du Poudouvre : après un retard dû aux intempéries récentes, le chantier se termine ; la rue aménagée est désormais en capacité d'accueillir en toute sécurité les riverains et une partie des résidents du lotissement de la Ménardière.

14 - Point d'information Dinan Agglomération

- PLUi : état d'avancement, calendrier 2018 et instauration d'un sursis à statuer pour les autorisations d'urbanisme suite aux débats sur les orientations générales du PADD.
- Facturation de l'instruction des Autorisations des Droits du Sol suivant la clé de répartition arrêté au prochain Conseil Communautaire (pourcentage de répartition entre la prise en compte de la population DGF et le nombre estimés des actes à instruire).
- Affaires scolaires : Réflexion en cours sur la prise en charges d'activités sportives des scolaires (piscine, voile, transports, animateurs ?)
- Subventions aux associations intercommunales : Désengagement progressif de Dinan Agglomération sauf concernant les emplois.
- Réflexion sur la prise en charge des interventions contre les espèces invasives.
- Déchèterie : les travaux se poursuivent ; réouverture prévue le 3 avril.

15 - Questions diverses

➤ Subvention à l'OGEC

La dotation allouée à l'école privée, pour les enfants de Pleslin Trigavou inscrits au 1^{er} janvier 2018, sera examinée en commission des finances et présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Cette dotation est versée en trois fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** de verser un premier acompte de 14 289 €, calculé sur le tiers de la dotation 2017 ; le deuxième acompte sera versé en mai et le solde en octobre.

➤ Subvention voyages scolaires (établissements extérieurs)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de verser pour l'année 2018, une subvention de 35 € par élève pour les classes de découverte et voyages scolaires des écoles primaires, collèges et lycées accueillant les enfants de la commune.

➤ Subventions classes de découverte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** de maintenir, en 2018, pour les classes de découverte à caractère local des écoles primaire publiques, la participation communale au tiers de leur coût. Ce dispositif est également ouvert aux Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire accueillant des enfants de la commune.

➤ Participation aux joutes nautiques 2018

M. le Maire informe les conseillers que la 16^{ème} édition des Joutes Nautiques organisées par le Kiwanis Club Dinan Pays de Rance se déroulera le 15 juillet 2018 au port de Dinan-Lanvallay. Il propose que la commune participe pour la 12^{ème} année consécutive à cette manifestation.

L'engagement sollicité s'élève à 100 €. Les bénéficiaires de cette journée permettent au Club Kiwanis d'aider l'enfance malheureuse ou handicapée de la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- d'inscrire la commune de Pleslin Trigavou à l'édition 2018
- d'autoriser le versement d'une participation de 100 €.

➤ Prochaines dates

Commission des finances le mardi 27 mars

Conseil Municipal (vote des budgets) le jeudi 5 avril